

# Infos BERGÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

N°6 JUILLET 2023

## 87ème congrès des Sapeurs-Pompiers à Bergères-lès-Vertus

- *L'édito*
- *Les comptes rendus de séance*
- *Les travaux*
- *La vie communale*
- *La vie pratique*

# SOMMAIRE

## *L'édito*

- Le mot du maire *page 3*

## *Les comptes rendus de séance*

- 24 janvier 2023 *page 4*
- 09 mars 2023 *page 7*
- 12 avril 2023 *page 10*
- 25 mai 2023 *page 14*
- 09 juin 2023 *page 16*

## *Les travaux et l'urbanisme*

- La révision du PLU *page 18*

## *La vie communale*

- Le CCAS *page 19*
- L'APE et les écoles *page 20*
- 87ème congrès des Sapeurs-Pompiers *page 22*

## *La vie communale (suite)*

- Les cloches de pâques au Mont-Aimé *page 25*
- La cérémonie du 8 mai *page 25*
- La brocante *page 26*
- La musique des jardins *page 27*
- Les 18ème boucles de la Marne ODP *page 27*
- La fête médiévale *page 28*
- Les 13 et 14 juillet *page 30*
- Le tennis, un sport réservé à tous *page 32*

## *L'état civil*

- Les naissances, les PACS, les mariages et les décès *page 35*

## *La vie Pratique*

- Les adresses et les téléphones utiles *page 36*

### **BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGÈRES-LÈS-VERTUS**

Directrice de la publication : Eva VAUTRELLE  
Conception et réalisation : Commune de Bergères-Les-Vertus  
Photos : Associations et Commune de Bergères-Les-Vertus  
Imprimé et édité par la Commune de Bergères-Les-Vertus

[www.bergereslesvertus.fr](http://www.bergereslesvertus.fr)



## L'édito

Chères Bergeronnettes, Chers Bergeronnets,

Nous voici déjà au mois d'août, la moitié de cette année 2023 est écoulée. Le mois de juillet ne nous a pas donné la chaleur escomptée, mais ces quelques pluies ont protégé un peu nos nappes.

Restons cependant raisonnables dans l'utilisation de « notre » eau qui devient au fil du temps une problématique récurrente.

Durant cette première partie de l'année, le Conseil Municipal a poursuivi son travail de construction des projets et des travaux programmés.

Un des premiers dossiers importants reste notre Plan Local d'urbanisme. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) vous a été présenté lors d'une réunion publique le 15 mai dernier.

Il présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental de notre commune pour les décennies à venir. Il se veut respectueux de notre patrimoine écologique et historique, de notre territoire et fixe les règles pour le bien vivre ensemble.

Dans la continuité des fenêtres, les portes du bâtiment de la mairie seront changées cet été. Des travaux ont été également réalisés sur la toiture de notre mairie, dans l'optique de la préparer à l'éventuel projet d'installation de panneaux photovoltaïques l'année prochaine.

Nous attendons la réponse à notre demande de subvention concernant le city parc. Le projet de parc paysager derrière l'église devrait être lancé dès cet hiver, ainsi que les jardins partagés qui débiteront par la plantation d'un verger communal, nous l'espérons dès la sainte Catherine.

Nous restons confiants dans la réalisation de ces projets et sommes à votre disposition pour vous apporter de plus amples informations si vous le souhaitez et accueillir vos idées.

L'été, ce sont des manifestations et des moments à partager en famille.

Nous avons pu profiter des diverses animations sur notre village : le congrès des pompiers, la brocante et la fête patronale, la fête médiévale. Le défilé du 13 juillet a été une vraie réussite, merci à toutes et tous pour votre présence.

Et merci également à toutes nos associations, à tous les bénévoles qui donnent à notre village, l'image d'une commune vivante et festive.

Je terminerai par vous souhaiter de belles vacances, un beau mois d'août ainsi qu'une belle rentrée.

Eva Vautrelle  
Le Maire

## Séance du 24 janvier 2023

L'an 2023 et le 24 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mmes : LAYAT Cloé à M. GIRAULT Gwennaël, MONCUIT Jeannine à Mme VAUTRELLE Eva

**Absent :** M. LEROY Stéphane

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15  
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 18/01/2023

**Date d'affichage :** 18/01/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 03/02/2023  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** 03/02/2023

Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Proposition achat parcelle terrain D 824, rue des Champenois - 2023\_D0001

- Terrain communal ZD 160, rue des Champenois - 2023\_D0002

- Achat terrain pour régularisation parcelle ZE 14 partie C, rue de la Cour Mottée - 2023\_D0003

- Devis géomètre - 2023\_D0004

- Devis Ravillon - 2023\_D0005

- Devis géomètre pressoir - 2023\_D0006

**Proposition achat parcelle terrain D 824, rue des Champenois réf : 2023\_D0001**

Madame le Maire indique qu'un terrain situé Rue des Champenois est proposé à la vente, il s'agit de la parcelle D 824 d'une contenance de 17 ares. L'évaluation qui en est faite est de 1 500 euros l'hectare.

Après échange, le Conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à en faire l'acquisition et donne pouvoir à Madame le Maire de signer la promesse de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus de la parcelle nommée précédemment.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Terrain communal ZD 160, rue des Champenois réf : 2023\_D0002**

Madame Deneufchâtel ne prend part au vote. Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'une personne serait intéressée par l'achat d'un terrain communal rue des Champenois, la parcelle ZD 160.

Ce terrain d'une surface de 2859 m<sup>2</sup> apparaît sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur deux zones : zone 1AU et zone AA.

La surface en zone 1AU d'environ 1400 m<sup>2</sup> est constructible tandis que la surface en zone AA d'environ 1459 m<sup>2</sup> n'est pas constructible.

Il est précisé que cette parcelle de terrain fait partie d'un périmètre de parcelles définies, sur lesquelles s'applique la PVR (Participation Voirie et Réseau) depuis la délibération 201152-52 du 8 septembre 2011 :

## Séance du 24 janvier 2023 (suite)

un montant de 18.50 euros le m<sup>2</sup> est à régler en plus du montant du prix du terrain viabilisé de 41.50 euros en raison des travaux de voirie et réseaux qui ont été engagés par la Commune.

La surface en zone AA terre agricole est estimée à 1.50 euro le m<sup>2</sup>.

Par conséquent, le prix de vente total de la surface (constructible et non constructible) serait de 86 188 euros.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à communiquer ce montant de vente à toute personne intéressée par cette parcelle.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Achat terrain pour régularisation parcelle ZE 14 partie C, rue de la Cour Mottée réf : 2023\_D0003**

Madame Deneufchâtel ne prend part au vote. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la vente actuelle de la maison lui appartenant Rue de la Cour Mottée, Monsieur DENEUFCHÂTEL Franck fait réaliser un bornage à l'occasion de la division en cours du terrain total.

La vente proposée par Monsieur Franck DENEUFCHATEL au profit de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS est la suivante : vente du terrain « C » d'une surface de 20 m<sup>2</sup> sis à BERGERES LES VERTUS, lieudit LA COUR MOTTEE, en nature de trottoir, issu de la division en cours de la parcelle cadastrée section ZE n° 14, selon plan établi par la société DVR, Géomètres-Experts à REIMS, 14 avenue du Général de Gaulle, moyennant le prix symbolique de 1 euro.

Cette vente sera reçue par Me Céline THENAULT-ZUNINO, Notaire associé à LE MESNIL SUR OGER.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

SIRET Commune : 21510044700014

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis géomètre réf : 2023\_D0004**

Madame le Maire indique au Conseil qu'un devis a été demandé au géomètre afin de déposer un Permis d'aménager relatif aux terrains divisés Rue du Stade, parcelles ZE 180, 184, 187.

Le montant de ce devis proposé par ROUALET & HERRMAN est de 1 794.30 euros HT soit 2 153.16 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis Ravillon réf : 2023\_D0005**

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis avaient été demandés en décembre suite à l'épisode neigeux concernant un épandeur à sel. Les devis avaient bien été réceptionnés et l'un d'eux avait été retenu et signé en décembre, après la dernière séance du Conseil qui avait eu lieu en date du 13 Décembre 2022.

Le montant de ce devis proposé par RAVILLON est de 1 330.00 euros HT soit 1 596.00 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 24 janvier 2023 (suite)

### Devis géomètre pressoir réf : 2023\_D0006

Madame le Maire présente au Conseil municipal un nouveau Devis proposé pour la réalisation de relevés et plans de masse des parcelles cadastrées D 1856 et 1859p, soit la partie basse du parking Lefranc. En effet, les relevés des parcelles D1952-1953-2149 étaient nécessaires à faire réaliser pour amorcer le démarrage du projet de pressoir mais depuis, en raison du cours d'eau présent sous les parcelles précédentes, le projet a été déplacé plus bas au niveau du parking.

Le devis a été établi par les géomètres GUICHARD-SORET pour un montant de 712.50 euros HT soit 855.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil de la réunion qui a eu lieu concernant la restitution des Archives sur le Mont-Aimé

- Le nouveau site Internet de la Commune sera mis en ligne fin du mois de Janvier 2023

- Une Commission Budget aura lieu le 21 février 2023

- Une recherche de matériel d'occasion pour la Cuisine de la Salle polyvalente va être effectuée par Mr Girault afin de l'équiper davantage

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion concernant les deux écoles s'est tenue le 17 Janvier 2023, elle a été suivie d'un conseil d'école extraordinaire le 19 Janvier 2023 afin d'étudier la proposition d'une fusion des deux écoles, le but indiqué est de réaliser des économies.

- Le bail de chasse arrivant à terme, contact sera pris avec les associations de chasse

- Le congrès des Pompiers du secteur de Vertus aura lieu le 06 mai 2023 à Bergères-les-Vertus : il sera ouvert pour le repas du soir suivi d'une soirée dansante à toutes les personnes désirant s'y inscrire, les informations seront transmises ultérieurement.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 03/02/2023  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE

## Séance du 09 mars 2023

L'an 2023 et le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, ROSET José à M. LEROY Stéphane, VALLOIS Jean-François à M. LHEUREUX Patrick

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 01/03/2023

**Date d'affichage :** 01/03/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay  
le : 13/03/2023  
et publication ou notification du : 13/03/2023

**A été nommé(e) secrétaire :**

Mr DOURY Kévin

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Demande de subvention exercice 2023 à l'ANS (Agence Nationale du Sport) - 2023\_D0007
- Demande de subvention exercice 2023 au Conseil Départemental - 2023\_D0008
- Convention avec Assistant de Prévention du Centre de Gestion pour 2023 - 2023\_D0009
- Attribution du bail de chasse - 2023\_D0010

**Demande de subvention exercice 2023 à l'ANS (Agence Nationale du Sport) réf : 2023\_D0007**

Madame le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet d'achat et de pose d'un terrain multisports sur l'exercice 2023.

Le coût total du projet comprend une structure multisports, des agrès fitness / remise en forme, ainsi que la réalisation nécessaire d'une plateforme en enrobé.

Le coût total est estimé à 77 000 euros HT soit 92 400 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du "Plan 5 000 terrains de sport" proposé par l'Agence Nationale du Sport sur 2023, pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière dans le cadre du " Plan 5 000 terrains de sport" proposé par l'Agence Nationale du Sport sur 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :  
Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :  
Fonds propres : ..... 15 400 euros  
Subvention Conseil Général : ..... 5 400 euros  
**Subvention ANS 2023 : ..... 46 200 euros**  
**soit 60 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 77 000 euros HT, soit 92 400 euros TTC.

SIRET Commune de Bergères-les-Vertus = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 09 mars 2023 (suite)

### Demande de subvention exercice 2023 au Conseil Départemental réf : 2023\_D0008

Madame le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet d'achat et de pose d'un terrain multisports sur l'exercice 2023.

Le coût total du projet comprend une structure multisports, des agrès fitness / remise en forme, ainsi que la réalisation nécessaire d'une plateforme en enrobé.

Le coût total est estimé à 77 000 euros HT soit 92 400 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental (appelé auparavant Conseil général), pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière auprès du Conseil départemental sur 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :  
Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :  
Fonds propres : ..... 15 400 euros  
Subvention ANS : ..... 46 200 euros  
**Subvention Conseil départemental 2023 : 15 400 euros**  
**soit 20 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 77 000 euros HT, soit 92 400 euros TTC.

SIRET Commune de Bergères-les-Vertus = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Convention avec Assistant de Prévention du Centre de Gestion pour 2023 réf : 2023\_D0009

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGPF), notamment ses articles L136-1, L452-47 et L812-1,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1 et 4.2,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu l'Arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

Vu la délibération n°2022-55 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 30 Novembre 2022, instaurant une nouvelle offre de service en prévention concernant la mise à disposition d'assistant et de conseiller de prévention auprès des collectivités, accompagnée d'une nouvelle tarification pour ces prestations,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.



## Séance du 09 mars 2023 (suite)

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un assistant de prévention ou d'un conseiller de prévention institué lorsque la nature des risques professionnels ou des effectifs le justifie.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine préventive une équipe pluridisciplinaire composée de préventeurs, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « Assistant de prévention » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet aux collectivités de moins de 50 agents de confier la mission d'assistant de prévention à un préventeur du Centre de Gestion et de faire appel à ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en prévention, et d'autre part sur une facturation au réel des journées de mise à disposition effectuées au bénéfice de la collectivité co-contractante,

Il propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 01.01.2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'adhérer à compter du 01.01.2023 à la convention « Assistant de Prévention » du Centre de gestion AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Attribution du bail de chasse réf : 2023\_D0010

Madame le Maire indique que le bail de Chasse concernant les différents lots proposés par la Commune arrive à terme et qu'il y a lieu de prévoir leur renouvellement.

La Commune a pris contact avec les locataires actuels afin de connaître leur décision.

L'Amicale des Devants de Vertus a indiqué ne pas souhaiter reconduire le bail, tandis que la Chasse de Givry-les-Loisy a fait part de son accord, tout en indiquant un changement d'association, "Chasse de Givry-les-Loisy" devenue "Les Amis de la Chasse".

En ce qui concerne :

« LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca

« LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca

Plusieurs associations de chasse ayant manifesté leur intérêt auprès de la Mairie, le Conseil municipal décide d'une attribution à l'offre la mieux-disante, celles-ci sont à faire parvenir en Mairie jusqu'au 31.03.2023.

"FRAIS CUL", 61 ha 80 a 10 ca

Madame le Maire ayant fait part du courrier du Président des Amis de la Chasse qui manifeste son souhait de reconduction du bail.

Le Conseil Municipal, après échange,

- approuve à l'unanimité : le lot "FRAIS CUL", 61 ha 80 a 10 ca, attribué à "Les Amis de la Chasse" pour 5 760.00 €

- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Dans le cadre des Circuits de randonnée équestre, l'inauguration des barres d'attache mises en place sur le Mont-Aimé aura lieu le 31 mars à 11 heures sur le Mont-Aimé.

- L'Orchestre à l'Ecole se produira a priori le 2 juin dans le parc Lefranc à l'occasion de l'opération lancée par le Ministère de la Culture "Rendez-vous aux Jardins".

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 20/03/2023  
Le Maire, Eva VAUTRELLE

## Séance du 12 avril 2023

L'an 2023 et le 12 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie à Mme VAUTRELLE Eva

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation :** 05/04/2023

**Date d'affichage :** 05/04/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay  
le : 02/05/2023  
et publication ou notification du : 02/05/2023

**A été nommé(e) secrétaire :**

Mr CHAMPION Robin

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Vote du Compte de gestion 2022 - 2023\_D0011
- Vote du Compte administratif 2022 - 2023\_D0012
- Affectation des résultats 2022 sur le BP 2023 - 2023\_D0013
- Subventions Associations 2023 - 2023\_D0017
- Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023 - 2023\_D0016
- Vote du Budget Primitif 2023 - 2023\_D0018
- Devis Electricité - 2023\_D0019

- Devis Electricité - remplacement équipement intérieur armoire générale salle polyvalente - 2023\_D0020

- Classement de voirie dans le domaine public - 2023\_D0021

- Attribution du bail de chasse - suite et fin - 2023\_D0022

**Vote du Compte de gestion 2022 réf : 2023\_D0011**

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion **2022 budget M57** présenté par le Service de Gestion Comptable d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2022, les montants suivants :

un excédent de fonctionnement de  
+ 794 066.99 euros

un déficit d'investissement de  
- 151 449.68 euros,

soit un résultat total de clôture 2022 de  
+ 642 617.31 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du Compte administratif 2022 réf : 2023\_D0012**

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

De plus, elle n'exerce pas non plus le pouvoir reçu de Madame Anne-Sophie VALLOIS.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Jeannine MONCUIT**, 3ème Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## Séance du 12 avril 2023 (suite)

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	- 329 367.07	511 425.24	182 058.17
Opérations d'ordre	- 10 403.00	/	- 10 403.00
TOTAL	- 339 770.07	511 425. 24	171 655.17
Report 2021	/	622 411.82	622 411.82
Cumul au 31/12/2022	- 339 770.07	1 133 837.06	<b>794 066.99</b>

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	- 219 961.83	8 397.15	10 403.00
Opérations d'ordre	/	10 403.00	- 43 161.68
TOTAL	- 219 961.83	176 800.15	- 108 288.00
Report 2021	- 108 288.00	/	- 151 449.68
Cumuls au 31/12/2022	- 328 249.83	176 800.15	- 54 000.00
RAR au 31/12/2022	- 54 000.00	/	622 411.81
Résultat de la section Investissement au 31/12/2022 avec les Restes à Réaliser			<b>- 205 449.68</b>

Cumul 2022 (hors RAR )	<b>- 668 020.90</b>	<b>1 310 637.21</b>	<b>642 617.31</b>
Cumul 2022 (avec les RAR )	<b>- 722 020.90</b>	<b>1 310 637.21</b>	<b>588 617.31</b>

- 1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 12 avril 2023 (suite)

### Affectation des résultats 2022 sur le BP 2023 réf : 2023\_D0013

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et de l'instruction comptable M57,

#### BUDGET M57 / Exercice 2022

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2022, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **+ 794 066.99 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de **- 151 449.68 €**

un solde de reste à réaliser, en dépenses, au 31/12/2022 - **54 000.00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),  
Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M57 de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	794 066.99 €
<b>Affectation obligatoire c/1068</b>	205 449.68 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> <b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)</b>	505 125.92 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Subventions Associations 2023 réf : 2023\_D0017

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP DE BERGERES-LES-	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	2 500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION LES GYMNETTES	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ECOLE DE MUSIQUE DE BLANCS-COTEAUX	3000.00 €
			10 794.00 €

Deux abstentions sont enregistrées concernant le vote Subvention Les Amis du Mont-Aimé.

Le Conseil municipal donne son accord à la majorité autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023 réf : 2023\_D0016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas modifier les taux pour cette année et à l'unanimité :

#### DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **35,32 %**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **34,89 %**

de charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 12 avril 2023 (suite)

### Vote du Budget Primitif 2023 réf : 2023\_D0018

Après lecture et présentation faites des articles détaillés du Budget M57, le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2023 en M57.

Les opérations sont données à titre indicatif.

Le budget 2023 M57 est adopté, à l'unanimité des votes, pour

- la section fonctionnement (1 116 666 €) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (999 686 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis Electricité réf : 2023\_D0019

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis ont été demandés afin d'effectuer des réparations nécessaires suite à vérification faite des installations par l'APAVE.

Le montant du devis de l'entreprise PERCHAT retenu est de 762.18 euros HT soit 938.62 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Classement de voirie dans le domaine public réf : 2023\_D0021

Madame le Maire propose de procéder au classement dans le domaine public d'un chemin acquis par la Commune de Bergères-les-Vertus depuis quelques années dans le cadre d'alignement de voirie.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par conséquent, le chemin communal perpendiculaire à la rue du Stade, acquis par la Commune dans le cadre d'alignements, est intégré au domaine public.

Des terrains étant en vente, et des projets également, il y a lieu de régulariser la situation.

La nouvelle dénomination devient "Rue de la Berle".

Madame le Maire propose :

- de classer dans le domaine public la voie mentionnée,

- de valider les modifications apportées au tableau de voirie,

- et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Attribution du bail de chasse - suite et fin réf : 2023\_D0022

Madame le Maire indique que le bail de Chasse concernant les différents lots proposés par la Commune sont arrivés à terme. Un premier renouvellement a eu lieu et il restait le second lot qui a été proposé à l'offre la mieux-disante qui était à faire parvenir en mairie jusqu'au 31.03.2023.

Les propositions ont été ouvertes et l'offre la mieux-disante est la suivante :

Concernant :

« LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca

« LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca

Le Conseil Municipal :

• approuve à l'unanimité :

les lots « LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca et « LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca, sont attribués à "Les Amis de la Chasse" pour une durée de 6 ans, pour un montant de 6 300.00 € par saison

• autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Un balayage mécanique sera prévu avant le Congrès des Sapeurs-pompiers qui aura lieu le 6 mai 2023.

- Une réunion publique sera bientôt proposée aux habitants en ce qui concerne la révision du PLU, il reste à fixer la date avec le service Urbanisme de la CAECPC.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 02/05/2023

Le Maire

Eva VAUTRELLE

## Séance du 25 mai 2023

L'an 2023 et le 25 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mmes : COUTANT Sophie à Mme DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël, DOURY Kévin à M. BEAUJET Julien

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 12/05/2023

**Date d'affichage :** 12/05/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 31/05/2023  
et publication ou notification du : 31/05/2023

**A été nommé(e) secrétaire :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Renouvellement contrat adjoint technique territorial - 2023\_D0023
- Création emploi non permanent suite accroissement saisonnier d'activité - 2023\_D0024
- Devis tondeuse - 2023\_D0025
- Devis tir feu d'artifice - 2023\_D0026

**Renouvellement contrat adjoint technique territorial réf : 2023\_D0023**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire d'employer un adjoint technique territorial afin de valoriser les espaces verts et entretenir les bâtiments communaux, il est donc proposé de renouveler Monsieur Marc DEFRANCE en contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois, soit du 01.06.2023 au 30.09.2023, à temps complet soit 35h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement cité du contrat de Monsieur Marc DEFRANCE et autorise Madame le Maire à signer tout contrat ou document nécessaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Création emploi non permanent suite accroissement saisonnier d'activité réf : 2023\_D0024**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil municipal que la valorisation et l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune est nécessaires et ces tâches sont réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

## Séance du 25 mai 2023 (suite)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil municipal de créer, à compter du 5 juin 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique principal 1ère classe territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 14 heures (14/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois (maximale de 6 mois) sur une période de 12 mois (maximale de 12 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de Adjoint technique principal 1ère classe, pour effectuer les missions de valorisation des espaces verts et bâtiments suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14 heures (14/35ème), à compter du 5 juin 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 558 indice majoré 473, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- Monsieur Mathias VAUTRELLE est par conséquent embauché en contrat à durée déterminée pour un contrat de 4 mois à 14/35ème à compter du 5 juin 2023.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à la signature des documents afférents à la création d'emploi et l'embauche souhaitée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis tondeuse réf : 2023\_D0025

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis ont été demandés afin d'effectuer un achat de tondeuse et kit mulching.

Le montant du devis de l'entreprise PM-PRO retenu est de 1 559.00 euros HT soit 1 870.80 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis tir feu d'artifice réf : 2023\_D0026

Madame le Maire indique au Conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés afin de valider l'achat du feu d'artifice.

Le montant du devis de l'entreprise EURO BENGALE retenu est de 1 265.00 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Présentation faite par Monsieur Gervais PERROT du travail des Amis du Mont-Aimé et demande d'aide supplémentaire de la commune pour la Fête médiévale 2023

- Présentation faite par Monsieur Christophe LEHERLE de la manifestation "Boucle des Pupilles" organisée par les Sapeurs-Pompiers : départ le matin à 7h30 de la Salle polyvalente pour un retour en fin de journée vers 18h.

- Une visite des bois sera effectuée avec Monsieur DERYTER de l'ONF le vendredi 16 juin matin.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 02/06/2023

Le Maire

Eva VAUTRELLE

## Séance du 09 juin 2023

L'an 2023 et le 09 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme MONCUIT Jeannine, MM : ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 05/06/2023

**Date d'affichage :** 05/06/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay  
le :  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :**

Madame LAYAT Cloé

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 - 2023\_D0027

- Devis modification toiture - 2023\_D0028

- Subvention supplémentaire pour prise en charge Commune règlement ganivelles - 2023\_D0030

**- Élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 - 2023\_D0027**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Électoral ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397 du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 ;

considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023, et que les conseils municipaux sont convoqués, par décret, le 9 juin 2023,

considérant que lors de ces élections, afin d'élire les sénateurs, ce sont les délégués de chaque commune désignés au sein et par leur conseil municipal, qui voteront,

considérant que pour notre commune, il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants, qui seront élus simultanément par les conseillers municipaux à bulletin secret, au scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne,

considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit M. Patrick LHEUREUX et M. Gwennaël GIRAULT et des deux membres présents les plus jeunes, soit Mme Cloé LAYAT et Mme Anne-Sophie VALLOIS, la présidence étant assurée par Madame le Maire,

considérant qu'une liste a été déposée et enregistrée : délégués : Mme Eva VAUTRELLE, Gwennaël GIRAULT, M. Éric GILLAIN, et suppléants : M. Patrick LHEUREUX, M. Stéphane LEROY, M. Julien BEAUJET.



## Séance du 09 juin 2023 (suite)

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 12.

Le 9 juin 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BERGERES-LES-VERTUS s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Eva VAUTRELLE, Maire.

Date de la convocation : le 2 juin 2023.

Considérant qu'après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

proclame les résultats suivants :

3 délégués : Mme Eva VAUTRELLE, Gwennaël GIRAULT, M. Éric GILLAIN,  
3 suppléants : M. Patrick LHEUREUX, M. Stéphane LEROY, M. Julien BEAUJET.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis modification toiture réf : 2023\_D0028

Madame le Maire rappelle au Conseil que suite à plusieurs demandes de renseignements concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la Mairie, il a été recommandé de procéder à l'enlèvement des cheminées présentes. Plusieurs devis ont ainsi été demandés mais un seul a été réceptionné, il s'agit de l'entreprise Yves LENFANT.

Le montant du devis fourni et retenu est de 6 500.00 euros HT/TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Subvention supplémentaire pour prise en charge Commune règlement ganivelles - réf : 023\_D0030

Madame le Maire indique au Conseil municipal que l'Association des Amis du Mont-Aimé a informé la Commune avoir réglé une facture relative à un achat de ganivelles, ceci afin de les mettre en place sur le site du Mont-Aimé pour la fête médiévale pour assurer la sécurité des visiteurs du site du Mont-Aimé et de la fête médiévale.

Le Conseil après en avoir échangé, a estimé que la Commune pouvait prendre à sa charge l'achat des ganivelles pour des raisons de sécurité.

Le montant de la facture réglée directement par l'Association des Amis du Mont-Aimé est de 1 115,10 euros HT soit 1 338,12 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention supplémentaire de ce montant et autorise Madame le Maire à son règlement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

-Parution à effectuer pour les vignes communales

-Bulletin municipal

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 16/06/2023

Le Maire  
Eva VAUTRELLE

## La révision du PLU

### Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune Point d'avancement

Depuis la délibération de prescription en date du 10 février 2022, la révision du Plan Local d'Urbanisme avance point par point. Un diagnostic initial de la commune a été réalisé par les services de l'Agglomération, en charge de ce dossier, et un état initial de l'environnement a été fourni par le bureau d'études GEOGRAM.

Ces 2 premiers documents ont permis d'avancer sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) et les nombreuses réflexions qui s'y rapportent, afin de définir des objectifs communaux pour les 15 prochaines années.

Ainsi, 4 grandes orientations ont été définies :

#### **1 Mettre en valeur les éléments remarquables du territoire.**

- Préserver la trame verte et bleue, support de biodiversité.
- Préserver les espaces agricoles et viticoles d'une urbanisation diffuse.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager.

#### **2 Aménager un cadre de vie de qualité pour les habitants.**

- Encourager un habitat durable et développer un parcours résidentiel au sein de la commune.
- Améliorer le cadre de vie (conforter les équipements et espaces publics, favoriser les commerces de proximité).
- Optimiser les transports (déplacements et stationnements).

#### **3 Conforter l'attractivité économique et touristique de la commune.**

- Développer l'attractivité économique.
- Favoriser le maintien d'une activité agricole diversifiée.
- Développer l'activité touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux et environnementaux.

#### **4 Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

- Reconquérir 25 habitants supplémentaires en 15 ans.
- Prévoir la création de 21 logements supplémentaires (en dents creuses ou en extension).
- Utiliser en priorité les dents creuses recensées au sein du village, et exploiter les zones constructibles en continuité des parties actuellement urbanisées et desservies en réseau.

Une réunion publique de présentation de ce document a eu lieu à la petite salle des fêtes le 15 mai dernier, afin de recueillir les avis et remarques des habitants. Aucune objection à ses orientations n'a été soulevée lors de ce débat.

Les prochaines étapes sont la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) pour valider le projet, suivie d'un débat du PADD en Conseil Municipal.

## Le CCAS

Le 12 Mars 2023, le traditionnel repas offert aux bergeronnettes et bergeronnets de 65 ans et plus, s'est déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse au restaurant du Mont-Aimé.

La municipalité, par le biais du CCAS a tenu à offrir à ses aînés, un plaid polaire à l'effigie de notre village. Gourmand et savoureux, ce déjeuner s'est poursuivi gaiement jusqu'au début de soirée.

Soixante dix personnes ont participé à ce moment, la joie et l'émotion étaient au rendez-vous de cette belle journée!

On se retrouve l'année prochaine !



## L'APE et les écoles

L'Association des Parents d'Elèves a été très heureuse d'organiser le samedi 25 mars sa première soirée ! Une soirée tartiflette et animée par un DJ, en partenariat avec les élèves de la MFR de Vertus que l'APE remercie encore !



Une belle tombola était également proposée ! La soirée a rencontré un beau succès : 200 personnes avaient réservé leur Soirée Black & White ! Le dress code a été de mise et le dancefloor n'a pas désempilé !!



Une belle satisfaction pour les équipes APE et MFR !

### Le Carnaval

Le Carnaval, qui a été décalé en raison du temps annoncé, a aussi rencontré un beau succès début avril : une trentaine d'enfants étaient réunis pour défiler dans les rues du village par petits groupes afin de proposer des faveroles et autres gâteaux... L'argent récolté permettant à l'APE de participer aux sorties scolaires des enfants et autres achats.

Un goûter était offert ensuite dans la Salle polyvalente et les enfants ont eu la surprise de découvrir, non pas une, mais deux structures gonflables !!!!!



Cet après-midi a ravi les enfants, petits et grands et leurs parents !



L'APE a souhaité aussi pouvoir proposer une activité aux enfants qui soit « hors temps scolaire ». Le samedi 10 juin : direction prise pour le « ZIG ZAG Parc » près de Reims ! Une journée récréative avec espace aquatique, structures gonflables, mini-golf, tyrolienne de 200 m de long... Une vingtaine d'enfants a pu être présents et a adoré les activités !

Un pique-nique a réuni tous les participants sous chapiteau puis petit goûter offert !

La journée s'est passée sous le soleil, le tout dans la joie et la bonne humeur !!



## L'APE et les écoles (suite)

### Pour la fin de l'année scolaire

Un lâcher de ballons a été organisé le vendredi 30 juin avec un ciel bleu magnifique ! Une collation a ensuite été proposée aux enfants.



Les écoles maternelle et élémentaire ont effectué ensemble un voyage de fin d'année lundi 3 juillet à la Ferme pédagogique de Saint-Hilliers (77).

Les enfants ont été ravis de pouvoir effectuer différents ateliers avec les animaux, de la confiture... au cours de cette belle journée placée sous le soleil.



### La kermesse s'est tenue le mardi 4 juillet !

Les enfants ont pu présenter leurs danses, leurs tenues étaient superbes ! De plus, les élèves de l'Orchestre à l'Ecole ont joué de leurs instruments et enchanté l'assemblée présente...

L'APE en a profité pour offrir des présents aux élèves futurs CP et futurs 6e (ainsi que la Commune) et aussi aux enseignantes, ATSEM, ainsi qu'Anne-Laure qui gère les danses et tenues de l'élémentaire, et Vincent qui dirige l'Orchestre !



L'APE invite les parents d'élèves qui aimeraient s'investir, rejoindre l'équipe, participer aux réunions proposées ! Merci à tous et profitez bien des vacances !

### La Micro-Crèche

Les Bergeronnettes ont effectué également leur kermesse de fin d'année mardi 18 juillet ! Après de nombreuses répétitions et de patience, la Micro-crèche a présenté "la tête dans les étoiles" où les petits bambins, au milieu des planètes, pouvaient décrocher les étoiles.



Merci pour ce beau spectacle

## 87ème congrès des sapeurs-pompiers

En ce samedi 06 Mai 2023, c'est avec honneur et fierté que la commune de Bergères-lès-Vertus a accueilli le 87ème Congrès des Sapeurs Pompiers du Secteur de Vertus.

Non loin d'être une première pour la commune, en effet après 1928, 1955, 1975, 1995, 2014 c'est la sixième fois que ces festivités se déroulent au sein du village.

Reconnaissante de ses hommes et femmes qui mettent leur vie en péril pour secourir les concitoyens, la commune a souhaité exprimer ses remerciements à tous les sapeurs pompiers.

Fidèle aux valeurs et principes, dont le respect est maître mot, cette journée de festivité ne pouvait se faire sans qu'un hommage soit fait par la commune à ses anciens sapeurs pompiers décédés.

C'est dans ce contexte, qu'une délégation de sapeurs pompiers ainsi qu'une délégation de l'amicale des sapeurs pompiers se sont rendues au cimetière accompagnées de Mme le Maire et de son conseil Municipal. Les familles des défunts mis à l'honneur ont été conviées à ce moment riche en émotions.

Une fleur aux couleurs patriotiques ainsi qu'une minute de silence a été déposée et respectée devant chaque stèle, symbole du respect et de la reconnaissance des concitoyens à ses braves et courageux Hommes.



L'ensemble de la municipalité tient à rendre hommage et à remercier ses hommes pour leur dévouement et leur courage durant toutes leurs années de volontariat au sein de notre commune.

Aux alentours de 10h, pompiers honoraires et actifs, véhicules de secours routier ou de lutte contre l'incendie se sont rassemblés sur la place de la salle polyvalente.

Casques luisants, bottes de feu cirées, képis ajustés, plastron arrangés, véhicules lustrés.

Sous les ordres du Cdt Bruno MATHIEU, l'ensemble des corps de sapeurs pompiers du canton de vertus

s'est réunis et placés en ordre serré, pour qu'au retentissement du « Garde à vous », l'ensemble des sections soit en « colonne couvrez » pour la revue des troupes par les officiels.



C'est ainsi, que l'adjudant Pascal MASSET, président de l'amicale des sapeurs pompiers a procédé à la revue des troupes en compagnie du député de notre circonscription, Mr Charles DE COURSON, aux côtés de Mme le Maire, Eva VAUTRELLE, accompagnés du Président du Conseil d'administration du SDIS Pascal DESHAUTELS, de la conseillère départementale Mme Annie COULON, du président de l'UDSPM 51 le Capitaine Patrice JACQUET, du vice président de l'agglomération d'Epernay, Mr Pascal PERROT ainsi que le commandant de brigade de la gendarmerie de Vertus, l'adjudant chef Stéphane JOLY.



Trois récipiendaires ont été mis à l'honneur au cours de la cérémonie :



- Mme Eva VAUTRELLE , Maire de Bergères-les-Vertus a reçu la médaille d'argent de l'UDSPM
- Le Caporal Chef Mr Christophe PAUL a reçu la médaille d'argent de l'UDSPM
- Le Sergent Chef Mr Claude LOPEZ a été promu au grade d'Adjudant

Félicitations à eux !

Au son des musiciens de l'harmonie municipale « Les Chardonnay », les pompiers accompagnés des officiels et des nombreux spectateurs ont défilé dans les rues de Bergères-les-Vertus, décorées avec élégance et patriotisme par le comité des fêtes. Deux dépôts de gerbe ont honoré les français tombés pour la France.



Regroupé à la coopérative du Mont-Aimé, l'ensemble des participants, a assisté aux discours des officiels.

Dans son discours, Mme le Maire n'a pas manqué de saluer le courage, le dévouement, l'abnégation, le sérieux, l'esprit de solidarité, la disponibilité et l'altruisme qui animent nos héros du quotidien.



## 87ème congrès des sapeurs-pompiers 2023 (suite)

Un vin d'honneur a été servi à la suite au sein de la coopérative décorée également par le comité des fêtes !



Pour les personnes ayant réservé, un repas a été servi dans la salle polyvalente, elle-aussi décorée aux couleurs patriotiques par les bénévoles du comité des fêtes.

Au cours de l'après midi, les soldats du feu, ont pu, pour ravir petits et grands, faire découvrir leurs véhicules et effectuer des démonstrations de leurs interventions quotidiennes.



Cette agréable journée ensoleillée s'est poursuivie par une représentation de French'Cancan, un spectacle ouvert à tous les citoyens.



La joie et la bonne humeur se sont prolongées à la soirée, où une assiette anglaise sur réservation était proposée, les artistes présents, eux, ont mis l'ambiance jusqu'au bout de la nuit. La commune de Bergères-lès-Vertus tient à remercier les personnalités publiques ayant répondu présents à l'invitation, tous les sapeurs pompiers présents, les visiteurs et concitoyens ayant participé à cette journée, l'Amicale des sapeurs pompiers et le Commandant Bruno MATHIEU.



La municipalité remercie chaleureusement, le comité des fêtes et tous les bénévoles ayant participé de près ou de loin à la préparation et au bon déroulement de cette journée.



Rendez-vous pris en Mai 2024 à Vert-Toulon pour le 88ème congrès !



## Le comité des Fêtes

### Les cloches de Pâques ont fait une escale au Mont-Aimé.

Comme chaque année nos enfants de la commune de Bergères-les-Vertus ont pu participer à la chasse aux œufs de Pâques sur le Mont-Aimé pour le plaisir des petits et des grands.



### La cérémonie du 8 mai.

« Il y a 78 ans, la reddition sans conditions de l'Allemagne le 7 mai à Reims puis le 8 à Berlin signait pour l'Europe occidentale la fin d'une guerre débutée en 1939. La commémoration de cette date, instituée dès 1946, continue aujourd'hui. »

En mémoire à nos déportés, résistants et tous les français morts pour la liberté, la commune de Bergères-lès-Vertus et ses citoyens, en présence des différentes institutions de la République, Sapeurs Pompiers, Militaires, Anciens combattants et élus, leur a rendu hommage en défilant dans notre village depuis la place de l'Eglise au son de la musique de l'Harmonie municipale de Vertus « Les Chardonnay » .

Les enfants de l'école « Yves DUTEIL » accompagnés de leurs professeurs ont pu chanter avec fierté l'hymne national, au pied du monument aux morts avant de procéder au dépôt de gerbe.

« La commémoration du 8 mai est aussi l'occasion de rendre un hommage à l'engagement des militaires morts pour la France, morts pour la Nation ou morts pour la République. »

Le verre de l'amitié offert par la municipalité a conclu cette cérémonie.



## Le comité des Fêtes (suite)

### La brocante 2023

Organisée par le Comité des Fêtes, la troisième édition de la brocante au coeur de notre commune s'est déroulée le dimanche 4 Juin 2023.

Afin de ravir petits et grands, les manèges et confiseries de la fête patronale traditionnelle, animaient cette journée.



place de la Mairie

Fortes des années précédentes, cette édition a vu sa participation augmentée et ce sont 83 exposants, particuliers et professionnels, qui exposaient tout au long du parcours agrandi de cette balade. En effet, cette année, les exposants étaient installés, autour de l'église mais aussi dans la rue des mottes et dans la rue des berceaux sans interruption, proposant ainsi aux visiteurs nombreux un parcours naturel au sein du bourg, tout en pouvant profiter d'une restauration et de divertissement au centre du village.



rue des Berceaux

Journée chaude et ensoleillée, le comité des fêtes avait installé une buvette en extérieur avec des tables et bancs,

permettant à tous de se rafraîchir et de faire une halte.

Quant à la restauration elle était assurée par Sylvie et Eric Aubin et son food truck, brasero et hamburgerie, ainsi que Mme Violette BAYER et ses délicieux pâtés-croute champenois mais aussi pour adoucir et rafraîchir, Mr BAYER et ses succulentes glaces à l'italienne !



rue des Mottes



rue des Berceaux

Le comité des fêtes remercie la municipalité pour toutes les autorisations accordées, nécessaires au bon déroulement de cette festivité !

Merci à tous les membres du comité des fêtes, du conseil municipal et tous les bénévoles qui ont oeuvré en amont de cette journée pour la préparation mais aussi le jour de la manifestation !

Merci aux habitants qui ont exposé et à tous les participants mais aussi à tous les chineurs et visiteurs ayant fait le déplacement.

A tous ... Merci et à l'année prochaine

## La musique des jardins

Dans le cadre de l'opération "La Musique des Jardins", nos petits musiciens de l'Orchestre à l'école se sont produits le Vendredi 2 juin 2023 à 10h30 dans le parc de la commune derrière l'église sous la direction du chef d'orchestre et des maîtresses.



Parents et grands parents étaient au rendez-vous pour les applaudir et apprécier leurs sérieux et leurs progrès. Toutes nos félicitations.

## Les 18ème boucles de la Marne ODP

Le dimanche 25 juin 2023

L'amicale des Sapeurs-Pompiers du secteur de Vertus a organisé les 18ème boucles de la Marne pour les Oeuvres des Pupilles Orphelins.

Le départ de la boucle s'est déroulé à Bergères-lès-Vertus à 7H10.

Dans une ambiance conviviale, les participants ont traversé 18 villages. L'arrivée était estimée sur la commune à 18H10.

Une collation pour l'ensemble des cyclistes a été offerte à la salle polyvalente de la commune.



## Fête médiévale au Mont-Aimé des 1 et 2 juillet 2023

Pour la troisième édition, le temps d'un week-end, l'association Les Amis du Mont-Aimé a fait revivre ce site au passé si chargé.



Après l'arrivée remarquée de la comtesse Blanche de Navarre sur son cheval, suivie de son cortège, les visiteurs estimés à plus de 2 000, ont pu découvrir les artisans et les compagnies qui ont animé cette fête.



Les crapiaux

Le lutin conteur, les ménestrels, les cracheurs de feu, les combats des chevaliers, le forgeron, le vannier ... et les nombreuses autres animations ont captivé le public.



Le lutin conteur



Le forgeron



Le tir à l'arc



Les cracheurs de feu

## Fête médiévale au Mont-Aimé des 1 et 2 juillet 2023 (suite)



Le combat des chevaliers

Pour la première année, des cavalières et cavaliers encadrés par Champ'à cheval ont présenté dans une mise en scène des joutes équestres.



Joutes équestres

L'Association les Amis du Mont-Aimé, renforcée par plusieurs bénévoles extérieurs à l'association a su encore cette année, après de nombreuses réunions et des heures de travail sur le terrain, assurer le bon déroulement de cette troisième fête médiévale.



### L'Association remercie les organismes financeurs :

commune de Bergères-lès-Vertus, communauté d'agglomération d'Epernay, département de la Marne ainsi que tous les sponsors : Cabinet notarial de Vertus, CMMA, Crédit Agricole du Nord-Est, Carrefour Market, Champagne Godart, Ets Fontaine Doyen, Champagne Rogge-Benizeau, Hostellerie du Mont-Aimé, Sa Stahl, Ets Lagache, Sa Gay, Entreprise Fam, Champ'à cheval, Rs Protect Coligny, Coopérative Les Viticulteurs d'Avize, Côte des Blancs Immobilier, Jean Michel et Dorian Landréat, Ets Landrieux, Ets Maxime Fatoux, Sarl Perrot Batteux.

***Merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour que cette fête soit réussie.***

## Le 13 Juillet 2023

De nombreux habitants ont répondu à l'invitation faite par le comité des fêtes pour l'apéritif Républicain !

Inédit, ce moment convivial a été proposé à tous les habitants, afin de partager la traditionnelle rondelle (améliorée), histoire de prendre des forces avant la retraite aux flambeaux !



Petits et grands ont été nombreux à défiler à la lumière des torches et lampions dans les rues de notre village; rappelant cet événement symbolique, du jour où la population française s'est unie pour former ensemble une seule et unique nation s'affranchissant des barrières sociales de l'époque afin de faire tomber le régime de monarchie absolue alors en place !



Préparation des flambeaux



Défilé aux flambeaux



Défilé aux flambeaux



Feu d'artifice 2023

L'ensemble du cortège formé est alors monté jusqu'aux pieds des vignes, et s'est installé pour admirer le feu d'artifice tant attendu par tous !

Le verre de l'amitié a conclu cette soirée républicaine !

## Le 14 Juillet 2023

Dès le lendemain, nous nous sommes retrouvés, petits et grands, pompiers, officiels, élus et citoyens accompagnés des anciens combattants pour défiler et fêter le 234ème anniversaire de la Révolution Française, synonyme de l'émergence d'aspirations nouvelles vers les libertés fondamentales, individuelles et politiques que l'on retrouve à travers la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Accompagné de la musique de l'harmonie municipale « Les Chardonnays », le défilé a débuté de la place de la mairie, avant d'effectuer un dépôt de gerbe au monument aux morts, pour ensuite parcourir les rues de notre commune et se retrouver à la salle polyvalente pour le discours de notre Maire et le verre de l'amitié.



Au cours de son discours, l'édile de la commune, a rappelé l'importance des valeurs républicaines à la suite des récentes violences urbaines et a renouvelé son souhait « (nous devons) travailler ensemble pour le bien commun et pour préserver les principes républicains ». Elle a partagé sa vision optimiste quant aux capacités de la commune pour progresser et servir nos concitoyens. Mme le Maire, a ainsi évoqué les projets en cours au sein du village, après les fenêtres l'an passé, les portes de la Mairie seront changées prochainement, un projet de réhabilitation avec aménagement du parc derrière l'église est à l'étude, et aussi les travaux courants d'entretien.

Renouvelant sa confiance en l'avenir, elle souhaite que les concitoyens continuent de profiter d'un vrai bien-être et de partager un réel bien-vivre dans notre commune.

Elle a conclu par l'inconditionnel : « Vive la République ! Vive la France ! Vive Bergères ! »



Remise de bons culturels aux futurs sixième.

Mme le Maire, a profité de cette occasion, pour récompenser au nom de la municipalité et du comité des fêtes, les futurs collégiens. En effet, les élèves de CM2 se sont vus remettre un bon cadeau culturel pour participer à leur nouvelle scolarité !

Eva VAUTRELLE, Maire de la commune, leur a adressé « toutes nos félicitations pour votre passage en sixième. Nous vous souhaitons réussite et épanouissement au collège ... »

Bravo à tous !

## Le tennis, un sport réservé à tous



Le tennis club de Bergères  
Espoir Sportif Bergères Tennis  
a été créé il y a plus de 35 ans.

Il est doté de 2 courts extérieurs  
et d'un club house qui a été rénové récemment. Il  
dispose de la salle polyvalente qui permet de jouer  
sur un court couvert quand la météo ne permet pas  
de jouer à l'extérieur.

(Réservation sur TEN'UP application dédiée au  
tennis pour tous les licenciés et non licenciés).

La saison 2022-2023 a bien démarré, c'est près de  
101 licenciés pour cette saison répartis de la façon  
suivante : 37 Adultes et 64 jeunes ; 28 femmes et 73  
hommes.

Ce sont plus de 25 heures de cours qui sont données  
toutes les semaines par 5 enseignants Anthony  
diplômé BE, Marie CQPET, Franck, Jean Luc et  
Alain. Les plannings ont été réorganisés par rapport  
aux différentes disponibilités des enseignants et des  
élèves. Les entraînements se déroulent dans la salle  
polyvalente ou sur les courts extérieurs en fonction  
de la météo

Notre club est particulièrement dynamique, ce qui  
nous a valu de recevoir le challenge développement  
ARGENT pour la saison 2021-2022. Distinction mise  
en place par le Comité Marne de TENNIS et qui  
récompense les clubs les plus actifs de la Marne.  
Nous pensons l'obtenir à nouveau pour cette saison  
et peut être le challenge OR !

Vous pourrez en juger en parcourant le récapitulatif  
de cette saison.

Vous pouvez aussi nous retrouver sur notre page  
**FACEBOOK**.

Merci à nos sponsors : GROUPAMA - RAVILLON -  
AG2R la mondiale et les viticulteurs de Bergères et  
la commune qui nous apporte son soutien financier.

### Sortie à Roland Garros du dimanche 28 mai



59 personnes ont profité de cette sortie organisée  
tous les ans !



Les filles du club heureuses d'y être !

### OLYMPUCES ST JOSEPH

Notre club a participé à l'animation de l'atelier baby  
tennis lors des Olympuces qui s'est tenue le mardi 16  
mai à l'école Saint Joseph de Vertus. Cet atelier a été  
animé par Anthony et Marie, nos enseignants.

A l'issue de cette journée plusieurs séances de baby  
tennis ont été offertes





## Le tennis, un sport réservé à tous (suite)

### Le Loto du 14 avril

Notre traditionnel Loto s'est déroulé le vendredi 14 avril. Ce fut un succès, de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance (plus de 300). Un grand merci à tous nos généreux donateurs qui nous permettent d'équilibrer notre budget.

### Les tournois

#### TMC GARCONS 11-14 ans / le 11 juin, 8 inscrits



#### TMC HOMMES 4ème série

18 joueurs inscrits dont 4 du club, ce TMC s'est déroulé sur 2 jours les 22 et 23 juillet.



#### TMC DAMES du dimanche 18 juin

10 dames dont 3 du club étaient inscrites



Journée où la bonne humeur est de rigueur !

#### OPEN du 23 juin au 9 juillet

Près de 60 joueurs inscrits sur plusieurs catégories, simples dames, simples messieurs, simples messieurs + 35, doubles dames, doubles messieurs et doubles mixtes (nouveau cette année)

TOURNOI INTERNE se déroule en ce moment, résultat dans le prochain bulletin ....

#### CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

8/9/10 ans orange mixtes : classement 4ème/4

11/12 ans garçons : classement 4ème/5

Duo mixte : classement 2ème/4

Dames : classement 5ème/6

Messieurs : classement 2ème/5

Raquettes ados classement 8ème/10

Raquettes FFT classement 4ème/4



## Le tennis, un sport réservé à tous (suite)

### La journée "FAMILLE du dimanche 2 juillet

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver à l'occasion de cette journée. Au programme du tennis bien sûr mais pas que, pétanque, ..... et plancha bien sûr ! et quelques bulles !



Nos gagnants pétanque et tennis !

### OPEN 88 CONTREXEVILLE du vendredi 14 juillet

Notre club a participé à la journée organisée par la commission tennis féminin de la ligue Grand Est, à l'occasion de l'open 88. Après plusieurs tables rondes sur différents thèmes sur le tennis féminin nous avons pu assister aux quart de finales



### La "FORMATION JUGE ARBITRE DE TOUNOI" :

3 de nos licenciés suivent cette formation, examen le 12 août ...

### Pour les "STAGES"

Des stages sont organisés durant les 2 mois de vacances, une 1ère séance s'est déroulée du 10 au 14 juillet. La 2ème aura lieu du 14 au 18 août.

### PORTES OUVERTES

du samedi 26 et dimanche 27 août

Afin de promouvoir et de faire connaître notre club une distribution de plus de 2500 flyers va être réalisée dans les communes aux alentours de BERGERES, ainsi que des affiches. Nous faisons ainsi découvrir le tennis aux enfants et adultes. Profitez ce ces journées pour venir nous rendre visite.

### A VOUS DE JOUER !



Aidez votre club sportif !  
Il en a besoin ! Faites un don déductible d'impôts sur « soutienstonclub.fr ».

Vous voulez essayer de taper la petite balle jaune ?  
Renseignements auprès de la présidente Sylvie DAVERDON / 06.16.49.47.48



## *Les naissances*

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

- DAVID Laurency le 7 mars 2023



## *Les mariages*

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux familles.

- SAUTRAY Hubert et SORLOT Brigitte le 11 février 2023
- MOUTON Fabien et RACLOT Glynis le 4 mai 2023
- AUDREY Valentin et COTTRAY Julien le 22 juillet 2023



## *Les pacs*

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux familles.

- COURCY Gaëtan et GUIGNON Gabrielle le 8 mars 2023



## *Les décès*

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

- BALLOIR Jacques le 21 mars 2023
- DYJAK Jacques le 19 mai 2023
- JORAND Marcelle épouse ROSET le 10 juin 2023
- GUILLAUME Thierry le 27 juin 2023
- ZABEL Nicole épouse BALLOIR le 4 juillet 2023

## Les numéros et les adresses utiles

**112**

Urgences médicales

**15**

Samu

**17**

Gendarmerie

**18**

Pompiers bénévoles de Bergères-les-Vertus ou Centre de secours de Vertus



Astreinte Eau  
06.76.75.68.17



Astreinte Gaz  
08.00.47.33.33



Astreinte Electricité  
09.72.67.50.51



Maison De Santé  
Pluridisciplinaire (Vertus)  
03.26.52.31.47



Centre anti-poison  
03 83 32 36 36



Pharmacies de garde  
32 37 - [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

**114**

Urgence pour les personnes  
sourdes et malentendantes  
[www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)

**S.O.S  
AMITIE**

SOS Amitié  
51100 Reims  
03 26 05 12 12



Caisse d'Allocations Familiales  
0810 25 32 30  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Mairie de Bergères-les-Vertus  
03.26.52.23.39 / 06.70.08.83.09



Plus d'informations sur les  
services de la commune.

**SCANNEZ MOI**



Communauté d'Agglomération  
Epernay, Coteaux et Plaine de  
Champagne

Site de la Communauté d'Agglomération Epernay et  
Pays de Champagne où l'on retrouve les missions,  
les horaires, les démarches et services...



Plus d'informations sur les  
services et les missions

**SCANNEZ MOI**